

Le courrier du militant

Fédération
Nationale
Équipement
Environnement

la
cgt

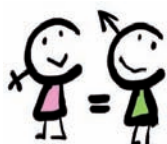
de l'Équipement et de l'Environnement

N° 1503 >> Juin 2017

Dossier

Réforme territoriale et métropolisation:

propositions et revendications de la CGT



Egalité
professionnelle



L'avenir
Social

Pour ce qui concerne nos missions, comment apprécier la répartition des attributions ministérielles du gouvernement installé le 18 mai ?

Sous l'appellation « Transition écologique et solidaire », une certaine continuité du côté de l'ex MEEM, avec un ministre d'Etat sur les sujets Environnement, Energie, Climat, Mer, Transports, et une ministre déléguée aux Transports.

Sous l'appellation « Cohésion des territoires », une

formule nouvelle avec un ministre chargé à la fois des politiques Logement, Aménagement du territoire, Ville, Ruralité.

Les agents publics ont également relevé que la Fonction Publique ressort du ministre de l'Action et des comptes publics.

Le fond de l'affaire est celui des actes du gouvernement et de ses ministres, sans ignorer les élections législatives des 11 et 18 juin.

Les personnels de nos ser-

vices et établissements, en baisse continue d'effectifs, ont connu beaucoup de réorganisations.

Ils veulent d'abord des moyens pour bien travailler sur des missions essentielles pour décliner dans tous les territoires les mots Transition et Cohésion.

DREAL et DEAL en Outremer, DIRM, DIR, DDT(M) et le réseau des établissements publics, veulent que les projets de lois de Finances 2018 et le trien-

nal ne soient pas la déclinaison du toujours moins !

Concernant nos missions publiques, par expérience les personnels à tous niveaux ne se réjouissent pas des décalages entre les discours ministériels et les actes, ils les vivent douloureusement.

Cela doit être entendu et compris par nos ministres.

Le secrétariat fédéral.

SOMMAIRE

- 2 | ÉDITO
- 3 | ACTU
 - Élections présidentielles
- 4-10 | DOSSIER
 - Réforme territoriale - Métropolisation
- 12-13 | Egalité professionnelle
 - Bataille syndicale du nouveau quinquennat
- 14-15 | L'Avenir Social
 - Une organisation de la CGT à redécouvrir



TOUTE NOTRE ACTUALITE
SUR INTERNET

www.equipementcgt.fr

Facebook : @CGTEcologieTransportLogement

Le courrier du militant
de la Fédération Nationale CGT
de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social : 263, rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01.55 82 88 75
Télécopie : 01.55.82.88.70

E-mail : fd.equipement@cgt.fr
Site Internet : www.equipementcgt.fr

Directeur de publication :
Nicolas BAILLE

IMPRIMEUR:
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET: 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE:
BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459
Périodicité : trimestriel
abonnement annuel : 5,34 €
plus numéros spéciaux : 8,23 €



Elections présidentielles : ne confiez pas les clés du pouvoir à la finance.

Après un premier tour où les forces sociales se sont réveillées, par exemple à Marseille, Toulouse elles ont rejeté au second tour la candidature d'extrême droite.

Instigateur de la politique anti sociale du dernier quinquennat (travail le dimanche, loi El Khomri attaquant le code du travail, CICE ...) le programme néolibéral de Macron, inspiré de celui mis en œuvre en Angleterre par Mme Thatcher dans les années 80, se veut encore plus hostile au monde du travail :

- libérer les contraintes qui pèsent sur le travail. Or, ce n'est pas en précarisant davantage les salariés pour les mettre en concurrence que le nombre d'emplois à temps plein va augmenter ! Pour la CGT, il faut partager le travail et sa richesse cela passe par la mise en œuvre des 32 heures hebdomadaires.
- supprimer 120 000 fonctionnaires au nom de «la puissance publique», qui coûterait trop chère. Or ces dernières années, la part de la richesse du pays consacrée à la fonction publique n'a pas évolué. Pour la CGT il faut redonner toute sa capacité à la puissance publique pour assurer la protection de l'environnement, l'éducation, la sécurité, la justice, la santé, la protection sociale... mais aussi lutter contre la fraude fiscale estimée au moins à 60 milliards d'euros.
- réformer les retraites pour obliger les salariés soit à travailler plus, soit à partir avec de plus petites retraites au nom de l'augmentation de «l'espérance de vie». Or l'espérance de vie en bonne santé, environ 63-64 ans, est dans la fourchette de l'âge de départ 62-67 ans ! La CGT revendique un retour à la retraite à 60 ans pour pouvoir en profiter.
- réformer les impôts et la fiscalité pour les plus riches pour «augmenter» l'investissement des capitaux étrangers. Les actionnaires de Whirpool en sont un bon exemple !

Pour la CGT, il faut un impôt progressif assurant la solidarité nationale et le financement d'une vraie sécurité sociale professionnelle.

Alors puisqu'un banquier préside maintenant la France, ne lui donnons pas les clés pour mettre en œuvre cette politique néfaste contre le monde du travail et la société, au profit de ceux qui vivent de la richesse produite par les salariés.

Les 11 et 18 juin prochains la CGT appelle tous les salariés à se mobiliser lors des élections législatives pour élire une majorité de députés défendant le progrès social, l'environnement et l'humanisme, que ne portent ni le FN, ni « Les Républicains », ni « la République en Marche ». Car soyez assurés que ceux-la se retrouveront lorsqu'il s'agira de voter des mauvais coups à l'encontre des salariés.

Si une majorité progressiste est indispensable à l'assemblée nationale, elle n'est pas suffisante. Car rappelez-vous, dans l'histoire de notre pays, pour améliorer la condition sociale des salariés et des citoyens, il a toujours été nécessaire de porter haut et fort leurs revendications.

Cautionner ou s'accommoder du programme du nouveau président de la République comme certains vous y incitent au nom de « on ne peut pas faire autrement » ou « sinon ce sera pire », n'est pas un avenir pour les salariés et les citoyens.

Alors, nous appelons tous les salariés à se mobiliser, à s'unir pour lutter contre l'imposition de mesures anti travail et anti social. Il s'agit de construire la riposte sociale pour imposer d'autres choix dans une France qui n'a jamais été aussi riche ■

Réforme territoriale et métropolisation

Suite aux réformes territoriales (notamment lois MAPTAM et NOTRe) des changements majeurs sont intervenus dans l'organisation des territoires dans l'hexagone.

Une nouvelle carte a été mise en place réduisant à 13 le nombre de régions en augmentant leurs prérogatives et leurs compétences. Mais un autre phénomène caractérise ces réformes, c'est la métropolisation. Celle-ci n'est pas nouvelle. Depuis plusieurs années, les métropoles se sont imposées au sein du paysage institutionnel. La création des métropoles s'est faite dans l'opacité la plus totale. Comme pour toutes les lois chamboulant le paysage institutionnel, les compétences respectives de l'État et des collectivités territoriales ainsi que l'organisation des rapports sociaux, la CGT a exprimé de vives critiques et pointé les dangers immédiats et futurs.

Aujourd'hui, les métropoles se structurent, décident et mettent en œuvre des politiques publiques dans les territoires. Elles sont devenues une réalité incontournable. La « métropolisation » peut être définie, globalement, comme la rencontre d'une dynamique

de concentration urbaine de l'économie mondialisée et de stratégies locales de développement concurrentielles. Elle combine deux mouvements nés dans les années 1980 : d'un côté, les États adaptent leur stratégie territoriale d'aménagement pour répondre à des objectifs de compétitivité : ils privilégient une mise en concurrence des territoires destinée à attirer des acteurs économiques dominants – et notamment les firmes multinationales – et à favoriser leur implantation, et visent une concentration des ressources sur quelques pôles (urbains) afin d'en accroître la compétitivité à l'échelle mondiale ; d'un autre côté, nombre d'acteurs locaux, publics et privés (élus, entreprises, société civile et parfois même syndicats), profitent de ces changements stratégiques pour réorienter leurs « logiques de coalition » afin d'exploiter au mieux les ressources à leur disposition, réorientations souvent teintées, pour certains, de néolibéralisme.

La métropolisation recouvre donc une série de processus (concentration/spécialisation des activités de production, concentration/rapprochement entre recherche et industrie, concen-

tration de la gestion des services publics...) liés à cette imbrication entre stratégie étatique et coalitions territoriales. En ce sens, la création des métropoles peut être considérée comme l'avatar institutionnel et politique de ces processus. L'hypothèse centrale de ce projet est que la récente création des « métropoles » françaises entérine et amplifie des mouvements disparates et fragmentés de métropolisation qui redistribuent les ressources et les rapports de force entre acteurs territoriaux et impactent largement la production des politiques publiques.

Dit autrement, nous partons de l'hypothèse que le processus de « métropolisation » – qui ne se limite pas à la création des métropoles, mais qui l'englobe – accentue la fragmentation des configurations locales. Cela appelle une meilleure appropriation de leur place désormais très structurante pour l'ensemble des choix stratégiques ; appropriation nous permettant de construire une démarche revendicative, des ambitions de démocratie sociale, des exigences de service public, d'égalité des chances au sein des territoires métropolitains.

Une métropole, c'est quoi ?

Une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 et dont le statut a été remanié par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) de 2014.

« Elle regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré. » (Article L. 5217-1 I du Code général des collectivités territoriales)

Il existe aujourd'hui 18 métropoles :

- 15 métropoles de droit commun : Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours, et récemment Dijon et Orléans,
- 3 métropoles à statut particulier : Aix-Marseille, Paris et Lyon.

Siège	Nom	Communes	Population	Création
Paris	Métropole du Grand Paris	131	6 999 097	2016
Marseille	Métropole d'Aix Marseille Provence	92	1 841 500	2016
Lyon	Métropole Grand Lyon	59	1 354 476	2015
Lille	Métropole européenne de Lille	85	1 129 061	2015
Bordeaux	Bordeaux Métropole	28	749 595	2015
Toulouse	Toulouse Métropole	37	734 944	2015
Nantes	Nantes Métropole	24	609 198	2015
Nice	Métropole Nice Côte d'Azur	49	536 327	2011
Rouen	Métropole Rouen Normandie	71	488 906	2015
Strasbourg	Strasbourg Eurométropole	33	475 904	2015
Grenoble	Grenoble-Alpes Métropole	49	439 974	2015
Montpellier	Montpellier Méditerranée métropole	31	434 101	2015
Rennes	Rennes Métropole	43	426 502	2015
Tours	Tours Métropole Val de Loire	22	292 932	2017
Nancy	Métropole du grand Nancy	20	262 445	2016
Brest	Brest Métropole	8	207 210	2015

Sources : INSEE et Wikipédia

Enfin, quatre nouvelles métropoles devraient se constituer d'ici la fin 2018: Saint-Etienne, Toulon, Clermont-Ferrand et Metz. Désormais, toutes les régions sauf la Corse auront une ou plusieurs métropoles au sein de leur périmètre.

Le conseil départemental peut transférer à la métropole dans les limites de son territoire, les compétences suivantes :

- Développement économique
- Personnes âgées et action sociale
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges
- Tourisme, culture, sport

Enfin, l'Etat peut transférer à la métropole la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de grands équipements et infrastructures.

Il peut aussi déléguer, par convention, à la métropole certaine de ses compétences en matière de logement social.

La métropole est associée de plein droit à l'élaboration, la révision et la modification des schémas et documents de planification en matière d'aménagement, de développement économique et d'innovation, de transports et d'environnement, d'enseignement supérieur et de recherche.

Les conventions :

Celles-ci précisent les compétences ou groupes de compétences transférés ou délégués, les conditions financières du transfert ou de la délégation et après avis des comités techniques compétents, les conditions dans lesquelles tout ou partie de services correspondants sont transférés ou mis à disposition de la métropole. Ces services sont alors placés sous l'autorité du président du conseil de la métropole.

L'organe délibérant de la métropole est le conseil de métropole.

Les organes consultatifs de la métropole :

- La conférence métropolitaine est une instance de coordination entre la métropole et les communes membres sous l'autorité du président du conseil de la métropole
- Le conseil de développement réunit les représentants des milieux économiques, sociaux dont les organisations syndicales, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs. Il est consulté sur les principales orientations de la métropole, sur les documents de prospective et de planification et sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion et de développement durable du territoire.

Compétences : infrastructures de transports, logement et environnement concernés

Les métropoles bénéficient de compétences très significatives dans les domaines de l'économie, des transports, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles sont avec les régions des décideurs de politiques publiques stratégiques.

La métropole exerce les compétences issues des communes et des EPCI d'origines :

- Développement et d'aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie

Par convention, elle peut exercer des compétences issues des départements sur son territoire par exemple en matière

- D'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement
- De missions confiées au service public départemental d'action sociale
- D'adoption, adaptation et mise en œuvre du programme départemental d'insertion
- D'aide aux jeunes en difficulté
- D'actions de prévention spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu
- De gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que de leurs dépendances et accessoires
- De zones d'activités et promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques

Le conseil régional peut transférer à la métropole dans les limites de son territoire, les compétences suivantes :

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des lycées
- Développement économique



Les enjeux

Si les métropoles ne sont en soi qu'un outil institutionnel de plus dans notre organisation territoriale, leur affirmation dans le contexte actuel leur confère une dimension à très forts enjeux. Car si la métropolisation est souvent présentée par ses défenseurs comme un levier, un moteur pour le développement de l'ensemble des territoires, celle-ci, comme toutes les évolutions territoriales, s'inscrit dans le cadre de la généralisation de l'austérité avec la réduction des dépenses publiques et les baisses de ressources et dotations des collectivités.

de l'aménagement du territoire que dénonce la CGT : la fin de l'égalité des territoires, de l'égalité d'accès aux services publics, la fin de la cohérence nationale des politiques publiques.

De récents rapports de France Stratégie révèlent la pertinence de cette analyse. S'ils pointent les effets de dynamique des métropoles tels que la concentration d'activité à forte valeur ajoutée, un attrait pour les populations qualifiées, une possibilité de mutualisation de coûts, ils font également état de ressorts de croissance insuffisants dans beaucoup de villes moyennes et de territoires ruraux, des conséquences des

Quelle démocratie ?

Les réformes nous sont souvent présentées comme aptes à simplifier les choses. En créant un échelon supplémentaire, le « millefeuille territorial » s'étoffe et contribue à complexifier les relations entre les différents acteurs.

L'autre problème est le déplacement des lieux stratégiques de décisions. Plus l'agglomération de collectivités est grande plus le risque d'éloignement des populations de leur administration, de leurs interlocuteurs augmente.

D'autant plus que celles-ci ont été écartées des discussions concernant leurs besoins et n'ont pas été consultées à propos du changement des institutions démocratiques que sont les communes (avec passage forcé vers les intercommunalités dont les métropoles) et les départements (en voie de suppression d'ici 2021).

Une nouvelle organisation de la société bâtie sur un déficit de démocratie sociale et remplacé par un soi-disant dialogue social territorial pour lequel les organisations syndicales n'ont nullement été consultées ne peut être considéré comme un progrès.

Comment représenter correctement et efficacement une commune sur un territoire regroupant des dizaines de communes de tailles différentes, avec des localisations spécifiques et des situations économique, sociale ou environnementale bien différentes, notamment au sein d'un conseil métropolitain de plus de 100, voire 200 membres pour Paris ?

Quelle « indépendance » et capacité de respect du mandat confié par les électeurs aux élus locaux dont les communes ne « pèsent » pas assez ?



Les administrations d'État, aux échelles nationales et locales, voient leurs crédits gelés ou amputés. Le nombre et la qualité des services publics rendus s'en trouvent altérés. Cette logique conduit à se concentrer sur quelques projets d'excellence, sur des « pôles de compétitivité » pour s'adapter à la concurrence économique européenne (nouvelles régions européennes) et mondiale.

De fait, la réorganisation territoriale notamment autour des métropoles devient la traduction d'une conception

contrecoups de la désindustrialisation, de fortes inégalités de revenus et d'ascension sociale entre métropoles mais aussi en leur sein.

D'autres effets pervers se révèlent avec la concentration des populations (augmentation des prix du foncier, congestion des transports, pollution...).

En devenant acteur et décideur pour leur territoire de certaines politiques publiques, les métropoles ont aussi acquis la capacité de modifier la conception du service public dans leurs rôles d'organisateur et d'employeur.

Quelles interactions avec les autres collectivités territoriales et les réseaux de métropoles ?

L'affirmation des métropoles dans le cadre des réformes territoriales ne pose pas uniquement la question de l'organisation et des missions qui leur sont confiées. Elle soulève la question de leur relation avec les autres collectivités territoriales et les réseaux de métropoles.

Les métropoles constituent des zones de croissance depuis une vingtaine d'années. Mais dans le schéma des réformes territoriales elles sont censées diffuser cette croissance dans les territoires qui leur sont liés. Il convient donc d'organiser le pays autour de celles-ci et de renforcer leur compétitivité. Cela pose beaucoup de questions. Que signifie un réseau à terme de 22 métropoles ? Quel avenir commun ? Comment irriguer l'ensemble des territoires en terme de développement ? Comment fonctionne le « couple » régions-métropoles ? Quelles relations avec les autres collectivités territoriales ?

Les réponses à ces questions ne peuvent se borner à analyser les prérogatives et les compétences de chacune des collectivités, ni de savoir quelle est celle qui aura le « dessus » sur l'autre. L'enjeu principal est bien l'orientation des politiques mises en œuvre d'une part dans un cadre national et européen et d'autre part tenant

compte des articulations des politiques locales. Comment s'y retrouver quand on appartient à une métropole, une région, une commune dont les orientations politiques ne sont pas les mêmes et sont amenées à changer au gré des agendas électoraux ?

Cela pose du coup la question de la place et du rôle de l'Etat notamment dans les métropoles. Alors que les gouvernements successifs s'inscrivent dans un désengagement de celui-ci dans un cadre austéritaire synonyme de baisses de budgets dans les ministères et de dotations pour les collectivités, nul doute que l'affirmation des métropoles n'est pas un gage de développement économique, social et environnemental pour toutes et tous.

Les politiques publiques et les missions

De réformes en réformes, les transferts de compétences et de personnels ne cessent de percuter les missions et les personnels. De l'Etat vers les départements, des départements vers les régions, des départements et des régions vers les métropoles, de l'Etat et des collectivités vers le privé... Rapprocher les décisions liées au service public au plus près des territoires et des usagers semble relever du bon sens.

Mais à plusieurs conditions, la première étant une réelle et égale accessibilité des populations à des services publics et une fonction publique de qualité sur tout le territoire national.

Or ce que nous constatons c'est qu'avec le manque de moyens et la concentration des lieux de décisions, la fermeture de nombreux services de proximité ainsi que les transferts de compétences conduisent souvent à moins de services publics de proximité, à une moindre qualité, voire au transfert de missions vers le secteur privé, pour lequel les intérêts des entrepreneurs et des actionnaires ne sont pas conformes à l'intérêt général.

En « bout de course » c'est la marchandisation des services et des emplois publics et la capacité pour l'Etat d'intervenir pour mener des politiques cohérentes répondant aux besoins et aux attentes des citoyennes et citoyens.





Dès lors plusieurs réseaux d'acteurs peuvent coexister sur une même activité générant confusion voire concurrence entre réseaux. Cela peut être le cas pour les transports collectifs, le nettoyage, la voirie... Et si toutefois une compétence reste du ressort de la métropole, avec quels moyens et quelle cohérence de gestion de la même activité avec les autres collectivités ?

Nous avons déjà vu le résultat sur le partage des compétences d'entretien des routes entre réseaux Etat, département, autoroutes concédées, avec une différence de traitement et donc d'accessibilité et de sécurité pour les usagers... et maintenant une partie des réseaux gérée par les métropoles.

Aujourd'hui les agents d'exploitation d'entretien des routes témoignent du manque de moyens humains et matériel pour assurer les missions dans de bonnes conditions. Il faut parfois attendre des mois pour du matériel, par exemple des

glissières de sécurité. Les suppressions et modifications d'implantation des services de proximité éloignent les agents des lieux d'intervention.

Avec les conséquences néfastes sur la rapidité, la qualité des interventions. La sécurité des usagers et des personnels est donc engagée.

Impacts sur les personnels et leurs conditions de travail

La métropolisation, mise en place à marche forcée désorganise les collectifs de travail et ouvre la voie à la remise en cause des conquêtes sociales existant dans les différents services et collectivités.

Au vu de la baisse massive des dotations de l'Etat pour le financement des services publics ainsi que les tentatives répétées d'affaiblissement des statuts et des missions, la question des conditions des transferts de

personnels revêt une importance capitale.

Ceux-ci subissent des mobilités forcées, des changements de position statutaire posant à terme la question des garanties collectives.

Cela occasionne une insécurité des parcours professionnels et une instabilité des missions et des fonctions dans la mesure où les délégations de compétences ont une durée limitée !

La polyvalence professionnelle et géographique se développe, l'exercice des missions sous double autorité hiérarchique et fonctionnelle conduit à des injonctions paradoxales.

Certains agents considérés « en surnombre » lors des transferts sont reversés à des centres de gestion (équivalent du « pôle emploi » de la fonction publique), ou sont placés en « attente d'affectation » voire en « disponibilité sans solde ».

Et dans ce cadre, les métropoles sont à l'œuvre.

En premier lieu, elles « font leur marché » de groupe de compétences transférées en fonctions de leurs choix politiques et des enjeux de financement. Par exemple, le transfert de la voirie départementale, source de coûts élevés de gestion et de changement d'employeur pour un nombre élevé d'agents n'enthousiasme pas toujours les élus ! Il peut en être de même pour les transferts de réseaux et d'infrastructures.

Si toutefois l'aspect politique prend le dessus avec une volonté de maîtrise de la part de la métropole, d'autres problèmes se posent : difficultés de financement ouvrant la voie aux partenariats public-privé, aux privatisations.



Zoom sur la Métropole du Grand Paris

Un projet pour satisfaire la finance et sans ambition sociale.

L'objectif est de faire de l'Ile-De-France une région concurrente des autres régions européennes, faire de la capitale française une « ville monde ». C'est une conception d'un aménagement du territoire au service des logiques financière et spéculative à l'opposé d'une réelle réponse aux besoins des 7 millions de personnes que compte la métropole. Pour se faire, il y a eu la création d'une société du Grand Paris avec des prérogatives et des financements centrés sur les enjeux de développement économique laissant de côté les volets sociaux et environnementaux.

Transports

Sans aucune concertation, sans tenir compte des décisions d'aménagement validées par le conseil régional pour les prochaines années, la construction de 130 km de lignes nouvelles automatiques, le prolongement de la ligne 14 et deux lignes nouvelles qui ne répondent pas au besoin urgent de désengorgement du réseau existant ont été décidés. Ce tracé répond aux intérêts de quelques grands groupes industriels et financiers pour relier les centres d'affaires, les pôles de compétitivité, les aéroports alors que les financements devraient servir au développement et à l'amélioration et l'entretien

des réseaux existants (bus, tram, métro,...) et à la modernisation des infrastructures. Ce projet de 35 milliards d'euros pèsera sur les fiscalités locales et sur les usagers des transports collectifs avec le risque de hausse de tarifs, de remise en cause des tarifs sociaux voire de surtarification aux heures de pointe...

Le logement

400 000 familles, jeunes, salarié.e.s, privé.e.s d'emploi, retraité.e.s sont en attente de logements sociaux, de plus en plus vivent en situation de précarité et de mal logement. Depuis 2000, les prix du logement locatif ou en accession à la propriété ont doublé. Le coût du logement est le premier poste de dépenses des ménages.

Les inégalités territoriales au sein de la métropole sont révélatrices du tissu urbain : 8% des communes concentrent près de 60% des logements sociaux. Les prérogatives exorbitantes de la société du Grand Paris spolient les communes de leurs droits en matière d'aména-



gement, elles aggravent la spéculation foncière et remettent en cause d'autres projets de construction de logements sociaux seuls capables, face à la spéculation immobilière, de répondre à la crise du logement.

Une Silicon Valley au plateau de Saclay

Alors qu'il faudrait développer la recherche publique, coopérer avec les secteurs recherche et développement des entreprises, innover et relancer le développement industriel et l'emploi, cette opération d'intérêt national

obéit à une toute autre logique, celle d'accélérer les partenariats public-privé en créant un « cluster » scientifique et technologique au service des grands groupes industriels et financiers.

Les 60 000 étudiant.e.s et salarié.e.s dépendront de financements d'entreprises et de logiques d'investissements technologiques essentiellement orientés sur des niches de compétitivité. Pour le capital, le territoire de Saclay doit être le lieu où se concentrent les moyens pour favoriser des niveaux de rentabilité élevée.



Les revendications CGT

Avant même la mise en œuvre des réformes territoriales, la CGT avait dénoncé les risques et les dérives possibles avec l'affirmation des métropoles dans un cadre budgétaire d'austérité, de baisse des dotations pour les collectivités et de désengagement de l'Etat dans les territoires. La montée en puissance des régions et des métropoles se fait dans un contexte de mise en concurrence des territoires et des populations sans cohérence du maillage territorial, chacun tirant la couverture vers lui.

Tout en négligeant les réseaux secondaires de transports et leurs dessertes, c'est à qui aura son aéroport, sa Ligne de train à Grande Vitesse (LGV), sa vitrine commerciale, ses pôles de compétitivité financés à coup de Partenariats publics-privés avec à la clé des aides de l'Etat et des régions financées par les contribuables y compris celles et ceux habitant dans les territoires ruraux délaissés.

Le recul de l'emploi public et sa concentration dans les métropoles

risque de creuser les écarts territoriaux entre territoires ruraux, villes moyennes et métropoles et entre métropoles. Le manque de vision d'ensemble des politiques nationales conduit à leur incohérence et à leur inefficacité. Les politiques sociales et d'éducation ne sont pas prioritaires. Les services et les personnels sont dans la tourmente.

La CGT considère que la création et la répartition des richesses sont la clé d'un développement harmonieux et égalitaire des territoires. La question est essentielle car cela impacte le travail, l'environnement, l'industrie. Ceci passe notamment par l'arrêt des politiques d'austérité, une réforme de la fiscalité, la présence des politiques publiques de l'Etat et des services publics de qualité et de proximité sur tout le territoire, une relance de l'industrie et une sécurité sociale professionnelle, ainsi qu'une maîtrise publique forte dans les secteurs répondant aux besoins des populations (eau, énergie, santé, enseignement, logement, transports, communication, culture, sports, ...).

Des axes revendicatifs

- ↳ la mise en œuvre d'une véritable politique de missions publiques avec des recrutements d'agents publics sous statuts publics : personnels administratifs, techniques et d'exploitation, ouvriers d'Etat, dans les services et établissements publics des ministères et dans les collectivités territoriales
- ↳ l'arrêt de la politique dite de Modernisation de l'Action Publique qui hiérarchise les ministères et se traduit jusqu'ici par une continuité de baisse des effectifs, l'arrêt de la réforme territoriale avec la pérennité des missions et des sites d'implantation du service public
- ↳ l'arrêt du gâchis que représentent sous-traitance, perte de compétences, privatisations, Partenariats Publics-Privés (PPP) ainsi qu'en général l'externalisation des missions exercées par des agents publics
- ↳ Des moyens pour l'Ingénierie publique, la recherche, la formation, l'expertise, les prestations et le conseil aux collectivités territoriales
- ↳ L'arrêt des projets et des privatisations des infrastructures
- ↳ La renationalisation des autoroutes et plus largement la réappropriation publique de la gestion des infrastructures
- ↳ Le développement du service public de la voie d'eau et notamment de son réseau secondaire

Le temps de travail et le temps des femmes : batailles syndicales du nouveau quinquennat...

Un nouveau quinquennat pour gagner l'égalité ?

Le 7 mai, Emmanuel Macron remportait l'élection présidentielle. Le 02 mars, il déclarait qu'au-delà des 6 chantiers de son programme, «L'égalité entre les hommes et les femmes sera une cause nationale». Rappelant la règle des 20 (environ 20% de tâches ménagères accomplies par les hommes, 20% d'écart de salaires, 20% de femmes parlementaires...), il déclina 10 propositions en 3 priorités dans son projet présidentiel : aider les femmes à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle ; permettre aux femmes de mieux vivre de leur travail ; lutter plus efficacement contre le harcèlement et les violences faites aux femmes.

Si les engagements sont louables, les restrictions à venir sur les finances publiques et au sein de la fonction publique risquent de peser lourd... Alors que M. Macron annonce 20 milliards d'€/an de baisses de taxes et de cotisations sociales, 50 000 suppressions de postes et 60 milliards d'€ de baisse des moyens budgétaires dans la fonc-

tion publique d'Etat, nous avons tout à craindre pour les progrès de l'égalité.

Mais plus globalement, son objectif de poursuite du démantèlement du code du travail et des 35 heures et sa stratégie d'évitement du rapport de force politique et syndical (légiférer par ordonnances et négociations au niveau des entreprises avec inversion de la hiérarchie des normes) sont sans ambiguïté sur sa volonté de revenir sur les conquêtes sociales issues de longues luttes. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas compatible avec la remise en cause des conquêtes sociales, comme l'ont démontré la réforme des retraites de 2013 ou la loi El Khomri en 2016.

Au contraire, stéréotypes et temps sociaux différents entre femmes et hommes, individualisation et flexibilité augmentent les inégalités dans l'emploi, les salaires, la carrière et les retraites.

Le temps des femmes n'est pas celui des hommes...

C'est ce que démontrent encore les études récentes: le tableau de bord 2017 de l'observatoire des inégalités indique que les femmes consacrent en moyenne 3H26 au travail



domestique contre 2H pour les hommes, un écart qui s'amplifie avec l'arrivée des enfants.

Leur espérance de vie atteint 85,4 ans contre 79,3 pour les hommes, les plaçant en première ligne des enjeux liés à la retraite.

Elles sont presque 3 fois plus nombreuses à subir un temps partiel, ce qui pèse sur les écarts salariaux (les hommes gagnent 34,5% de plus qu'elles). Et les jeunes femmes subissent plus la précarité que les jeunes hommes.

Les femmes du périmètre ministériel se sont exprimées sur le temps de travail et l'articulation des temps, notamment lors de la consultation OFICT-CGT de 2016 et dans le cadre de la campagne UGICT-CGT #VieDeMère menée en février-mars 2017 notamment par le syndicat CGT Administration Centrale ! Elles sont plus favorables à l'encadrement du temps de travail, sur le lieu de travail ou au moyen du numérique.

Elles subissent plus que les hommes le dogme du présentisme sur leurs perspectives de déroulement de carrière et la maternité est parfois différée car perçue comme incompatible avec le niveau de responsabilité ou une difficulté à surmonter pour faire carrière.



Etre une CGT qui s'empare de l'égalité

Chausser les lunettes du genre, quel que soit le domaine revendicatif, dans nos analyses, dans nos modes d'action et au travers de la syndicalisation et de la représentativité : c'est à la fois un enjeu de progrès social, sociétal et syndical. Voici quelques pistes pour mener ce combat :

Durée du temps de travail	
faire respecter et défendre la durée légale des 35H : <ul style="list-style-type: none"> • exiger le respect des garanties minimales • s'opposer à l'extension des forfaits-jours • décompte des heures en télétravail • revendiquer l'abaissement du temps de travail à 32h hebdomadaires 	⇒ données sur l'état du respect des garanties minimales dans les bilans sociaux ⇒ S'appuyer sur l'instruction ministérielle RTT de 2011 ⇒ S'approprier le matériel confédéral et ugict sur les 32h Santé et conditions de travail
Charges de travail	
<ul style="list-style-type: none"> • Exiger son évaluation formalisée • Revendiquer des mesures correctrices en cas de surcharges régulières • Reconnaissance formalisée des intérimis 	⇒ En s'appuyant sur les CHSCT ⇒ Estimer les besoins de recrutements ⇒ Agir pour que tous les postes vacants soient publiés
Articulation des temps	
Maternité / parentalité <ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter les droits et facilités prévues pour les femmes enceintes • Exiger des dispositifs de remplacements temporaires pour couvrir les absences prévisibles • Encourager la parentalité • Agir pour développer l'offre de garde d'enfant, collective ou individuelle • Refuser les effets de com' 	⇒ Application des aménagements horaires ⇒ Travail avec les agent.es du service concerné et Interpellation de la DRH ⇒ Aider les hommes qui le souhaitent à travailler à temps partiel et à prendre leur congés parental ⇒ mobiliser l'action sociale ⇒ ex : s'opposer aux engagements non contraignants type chartes des temps
Salaire et carrière	
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les contraintes particulières des femmes à l'accès à la formation • neutraliser les effets des périodes d'inactivité forcée sur la progression de carrière et la rémunération 	⇒ Agir pour une offre locale de formation avec les commissions formation ⇒ Revendiquer des moyens en cas de difficultés familiales ⇒ Informer et conseiller les agent.es sur leur régime indemnitaire, la promotion, le contenu de leur travail.
Luttes contre les stéréotypes et les discriminations	
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir une concertation effective à tous les niveaux sur les inégalités et les moyens de les supprimer • Disposer des éléments de connaissance • Exiger des formations sur les questions d'égalité pour lutter contre les stéréotypes • Exiger un bilan de la charte ministérielle 2014-2017 	⇒ Interpeller les référent.es Egalité professionnelle du réseau ministériel ⇒ Exiger des bilans et études et rapports genrés : comité technique, commission paritaire, réunions de concertation

Avec l'évolution des effectifs dans le périmètre ministériel (rajeunissement et féminisation, départ d'une majorité d'hommes en retraite) et avec celle de nos adhérent.es (vieillesse, évolution des catégories socioprofessionnelles, changement culturel), les femmes sont un enjeu revendicatif prioritaire, un enjeu incontournable dans notre déploiement et dans notre capacité à nous maintenir 1ere organisation syndicale.

Les prochaines élections de décembre 2018 dans la Fonction Publique nous font obligation de parité pour la constitution des listes de candidatures pour les commissions paritaires ou pour les comités techniques. Il n'est donc pas trop tôt pour nous adresser en masse aux 40 % des agents qui sont des femmes et pour bâtir avec elles nos revendications de demain.

L'Avenir social, une organisation de la CGT à redécouvrir

C'est sous la forme d'un orphelinat que L'Avenir social est créé en 1906 par Madeleine Vernet, « éducationniste anarchiste », militante pacifiste et se réclamant du féminisme. Il s'agit alors de pouvoir accueillir des enfants dont les parents sont disparus (notamment dans les luttes militantes) de façon à recevoir une éducation en accord avec les valeurs ouvrières. La coopérative La Bellevilloise, le quotidien L'Humanité et l'hebdomadaire La Guerre sociale sont parmi les donateurs importants aux côtés de la CGT. L'orphelinat accueillera au fil du temps — il ferme en 1988 — des enfants des militants ouvriers et de résistants morts dans les combats de libération et d'émancipation en France et dans le monde. L'association, réactivée en 1998, est aujourd'hui l'outil de solidarité de toutes les organisations de la CGT.

2001, renaissance de l'association

Après une longue période de sommeil, L'Avenir social est réactivée en 2001 par la CGT à l'occasion des dramatiques inondations de la Somme. Il s'agissait alors de mettre en place un large mouvement de solidarité des organisations de la CGT pour les militants et leurs familles sinistrés. Cette action de solidarité syndicale marquera la renaissance de l'association. Son contenu sera ensuite transformé et élargi à d'autres solidarités en France, mais aussi au niveau international. Ainsi, vont se développer diverses initiatives en direction des pays du Sud, pour le droit d'accéder aux loisirs, à la culture, à la santé... Des actions qui aideront à nourrir la réflexion sur l'évolution de l'association.

Un levier pour le syndicalisme solidaire

L'Avenir social est aujourd'hui l'outil de solidarité de toutes les organisations de la CGT. C'est-à-dire qu'elle agit en fonction et dans le cadre des valeurs du mouvement ouvrier, du syndicalisme de classe et de masse. Elle intervient non seulement sur les conséquences de la mise en concurrence des travailleurs et des peuples, mais aussi sur les causes de leur exploitation. L'Avenir social agit concrètement pour un autre projet de vie et d'organisation de la société sur des objectifs solidaires et coopératifs.

Des actions pour construire

Chaque fois que cela est possible, L'Avenir social a vocation à être aux côtés des luttes menées par les syndicats de la CGT. Par exemple, l'été dernier, elle a initié un « camping militant de soutien » à une occupation d'usine, la papeterie Arjowiggins à Wizernes (Pas-de-Calais). Récemment, à l'occasion des 80 ans des congés payés en 2016, elle a aussi organisé le départ en vacances d'une centaine de familles de militants CGT au chômage ou en situation de précarité, ceci grâce au partenariat avec l'organisme Campéole. Pour autant, L'Avenir social d'aujourd'hui n'est pas ce qu'il devrait être et il n'est pas en force à la hauteur des ambitions qui doivent être les siennes. Être l'association de solidarité de la CGT va exiger de gros efforts de développement notamment en termes d'adhésion, la nouvelle direction s'y emploie d'ores et déjà, nos lecteurs seront amenés à découvrir un peu plus chaque trimestre ce qu'est L'Avenir social. ■



Avec toi,
tes idées, tes envies
tes projets...
Construisons
ensemble
de nouvelles solidarités




2 atouts pour la Solidarité

- Adhésion individuelle : 20 euros/an - 30 euros/an - 50 euros/an - Autre montant au choix
- Je ne suis pas imposable : 6 euros/an
- Adhésion d'organisation : 200 euros
- Don à l'association : montant libre

L'Avenir social

263, rue de Paris - Case 419 - 93514 Montreuil cédex
contact@avenirsocia@gmail.com Tél 01 55 82 84 20 fax 01 55 82 84 20
www.avenirsocial.org
<https://www.facebook.com/lavenirsocial/>
https://twitter.com/Avenir_social



**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible.

Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

Plus d'information sur [macif.fr](https://www.macif.fr)



Essentiel pour moi



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.

MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.